

# ÉVALUATION ET ACCRÉDITATION DES FORMATIONS A L'ÉTRANGER

## GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT

Octobre 2024

## SOMMAIRE

1. INTRODUCTION.....	3
1.1. Etapes de l'évaluation/accréditation .....	3
2. PROCESSUS D'EVALUATION D'UNE FORMATION .....	4
2.1. Description.....	4
2.2. Le référentiel de l'évaluation d'une formation.....	5
2.3. L'autoévaluation.....	7
2.4. L'évaluation externe .....	7
2.5. La visite sur site.....	8
2.6. Le rapport d'évaluation.....	8
3. PROCESSUS D'ACCREDITATION D'UNE FORMATION.....	9
3.1. Description.....	9
3.2. Critères d'accréditation .....	9
3.3. Décision d'accréditation .....	10
4. DOSSIER D'AUTOÉVALUATION A FOURNIR PAR L'ÉTABLISSEMENT.....	11
4.1. Constitution du dossier d'autoévaluation.....	11
4.2. Éléments de preuve demandés par le Hcéres .....	12
TRAME 1 : Fiche de caractérisation de la formation .....	14
TRAME 2 : Rapport d'autoévaluation .....	16

## 1. INTRODUCTION

Appliquée à une formation d'enseignement supérieur, la **démarche d'évaluation** consiste à caractériser et analyser cette formation, en s'appuyant sur un référentiel extérieur, afin de déterminer si elle a atteint ses objectifs depuis sa création ou sa dernière évaluation.

**L'accréditation** intervient après l'évaluation. Elle désigne la reconnaissance de la qualité d'une formation, au vu des résultats de son évaluation. Comme l'évaluation, l'accréditation repose sur des critères normatifs qui définissent des exigences très précises en termes d'objectifs attendus et d'actions menées : ce sont les **critères d'accréditation**. La **commission d'accréditation** examine la conformité des actions de l'entité à ces critères. C'est en fonction de l'amplitude de l'écart entre les exigences définies par les critères et la réalité observée à un moment donné que la commission d'accréditation émet un avis sur l'accréditation de la formation.

**L'accréditation est facultative et n'intervient qu'à la demande de l'entité évaluée. La décision finale est prise par le président du Hcéres et rendue publique.**

La décision prise par le Hcéres relative à l'accréditation correspond à l'attribution, au nom du Hcéres, d'un label à l'entité évaluée.

Cette décision est indépendante des accréditations réalisées par l'Etat français et n'empporte pas reconnaissance en France des diplômes délivrés par l'établissement.

Les étapes principales de l'évaluation d'une formation puis de son accréditation peuvent se décliner comme suit et sont décrites en détail plus bas :

### 1.1. ETAPES DE L'ÉVALUATION/ACCRÉDITATION

	Temps (mois)
1. <b>Mission exploratoire</b> : Etablissement/Hcéres <i>Récolte des attentes de l'établissement ; exposé de la méthodologie Hcéres...</i>	(0)
2. <b>Production du dossier d'autoévaluation</b> : Responsables de la formation	(3-4)
3. <b>Visite sur site</b> : Comité d'experts Hcéres	(5-6)
4. <b>Production du rapport d'évaluation et proposition d'avis d'accréditation</b> : Comité d'experts Hcéres	(7-8)
5. <b>Phase contradictoire</b> : responsables de la formation/Hcéres <i>Relevé des erreurs factuelles, omissions... Lettre d'observations officielle signée des responsables de la formation, co-publiée avec le rapport</i>	(9)
6. <b>Décision d'accréditation</b> : Commission d'accréditation Hcéres	(12)
7. <b>Publication du rapport d'évaluation et de la décision d'accréditation</b> : Hcéres	(13-14)

## 2. PROCESSUS D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION

### 2.1. DESCRIPTION

La méthodologie et le référentiel d'évaluation des formations étrangères mis en place par le Hcéres sont en adéquation avec les *European standards and guidelines 2015 (ESG)*. Ils résultent non seulement de la pratique du Hcéres en matière d'évaluation de formations et d'établissements en France, mais aussi du recueil des meilleures pratiques d'agences européennes,

En amont de la "procédure d'évaluation" elle-même, des contacts sont pris avec l'agence nationale du pays concerné, quand elle existe, afin de l'informer et éventuellement de l'impliquer dans la démarche entreprise par le Hcéres.

Si plusieurs agences d'évaluation et/ou d'accréditation sont impliquées, une convention précisera les modalités de coopération (ex. recrutement d'expert, référentiel etc.). Dans le cas d'une double accréditation locale et internationale, l'établissement est en charge de transmettre les éléments nécessaires auprès des autorités compétentes.

#### La procédure d'évaluation elle-même comporte trois phases :

1. Une **mission dite « exploratoire »** avec visite sur site ou en ligne d'une équipe projet du Hcéres. Ce premier contact entre le Hcéres et les responsables de la formation est important. Il permet au Hcéres de recueillir les attentes de l'établissement et de mieux comprendre ses spécificités. D'autre part, le Hcéres présente aux responsables de la formation la philosophie et la méthodologie de l'évaluation. A cette occasion, les membres de cette équipe peuvent avertir la direction de la formation du fait que selon eux, celle-ci ne leur semble pas encore prête pour s'engager dans le processus d'accréditation.
2. Une **phase d'autoévaluation**, préalable à toute évaluation et menée par les responsables de la formation eux-mêmes.
3. Une **phase d'évaluation externe** menée suivant un travail collégial par un comité d'experts (désignés en fonction de leurs compétences et des spécificités de la formation évaluée) avec une visite sur site et la publication d'un rapport d'évaluation.

Tout au long de la procédure, une équipe projet du Hcéres sera la référente permanente de l'entité évaluée. Garante du bon déroulement de l'exercice et du respect des principes déontologiques de l'évaluation externe, elle accompagnera le comité d'experts dans sa démarche et répondra à toute question susceptible de se poser.

#### Cas des formations sollicitant une ré-accréditation

1. La mission exploratoire est remplacée par une **rencontre** avec les responsables de la formation en format virtuel. Cette rencontre permettra de faire le point sur la trajectoire de la formation depuis sa dernière évaluation par le Hcéres et d'identifier les axes sur lesquels ses responsables souhaitent que le comité porte une attention particulière. D'autre part, le Hcéres présentera les éventuelles évolutions du référentiel d'évaluation ou de la méthodologie intervenues depuis la dernière évaluation.
2. Les **phases d'autoévaluation** et d'**évaluation externe** demeurent obligatoires et peuvent être modulées selon les circonstances.

## 2.2. LE REFERENTIEL DE L'ÉVALUATION D'UNE FORMATION

L'enseignement et la recherche sont les deux missions principales des établissements d'enseignement supérieur. Leur politique dans ces domaines doit permettre à chaque diplômé de s'insérer dans la société à un niveau correspondant à sa qualification, que ce soit dans un environnement national ou international. La formation peut aussi conduire les étudiants à une poursuite d'études, selon leur choix et leurs capacités.

Le déroulé de la démarche évaluative (autoévaluation / évaluation externe / accréditation) repose sur un outil essentiel : **le référentiel de l'évaluation externe**. Il permet d'utiliser un langage commun entre le Hcéres, les responsables de la formation et le comité d'experts.

Ce référentiel est structuré en quatre domaines déclinés en 15 références :

1. La politique et la caractérisation de la formation
2. L'organisation pédagogique de la formation
3. Le parcours des étudiants de la formation
4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

Ces **domaines** définissent le périmètre à prendre en compte en amont par les responsables de la formation (phase d'autoévaluation) et, en aval, par le comité d'experts (phase d'évaluation externe). Ces quatre domaines constituent aussi la trame des critères de l'accréditation finale.

A l'intérieur de chaque domaine, les **références** définissent un ensemble de valeurs et/ou d'objectifs qui s'appliqueront aux formations, dans un contexte donné, selon leurs missions et les attentes de leurs parties prenantes.

A l'intérieur de chaque référence, une liste non exhaustive de **critères d'évaluation** apporte des éléments d'appréciation et d'explicitation de chaque référence. Ils ne sont donc pas obligatoirement traités.

---

### DOMAINE 1 : LA POLITIQUE ET LA CARACTÉRISATION DE LA FORMATION

Le Hcéres attend de l'équipe responsable de la formation, en premier lieu, qu'elle sache définir, expliquer et justifier le positionnement de la formation dans l'offre de formation de son établissement et son adéquation avec la stratégie de celui-ci en matière de formation. La formation s'inscrit en cohérence et en complémentarité avec les autres formations et se positionne dans une offre de formation locale, nationale ou internationale. Elle ne peut faire abstraction de son environnement scientifique et socio-économique. Elle prend en compte les besoins socio-économiques pour définir et faire connaître ses débouchés, sa finalité et ses contenus. Son adossement à la recherche est assuré par la qualité des laboratoires d'appui et leur implication dans la formation. La formation bénéficie également de partenariats avec des entreprises ou institutions exerçant une activité en lien avec elle. Des accords avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers sont favorisés afin d'offrir des perspectives de mobilité à ses étudiants.

### DOMAINE 2 : L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Les objectifs de la formation seront clairement affichés, et en particulier l'insertion professionnelle des futurs diplômés. Les métiers ou la poursuite d'études auxquelles la formation peut mener sont connus de la communauté et la structure de la formation et ses contenus sont construits en cohérence avec ces objectifs. Cela suppose que soit mené dans chaque cursus et discipline, en parallèle à l'acquisition des connaissances académiques, le développement d'aptitudes (également appelées compétences transversales) et de compétences additionnelles (informatique, langues, communication, etc.). Les modalités pédagogiques mises en œuvre doivent être définies en fonction des compétences attendues : elles comprennent stages et travaux en mode projet et font appel aux technologies de l'information et de la communication. Les étudiants

sont préparés à l'international, en particulier par l'acquisition de compétences linguistiques, et bénéficient d'outils d'aide à la réussite ou de passerelles en cas de réorientation.

### DOMAINE 3 : LE PARCOURS DES ETUDIANTS DE LA FORMATION

Ce domaine permet d'apprécier la trajectoire suivie par une formation, appréciée à trois moments différents (avant/pendant/après)

- i. La formation doit avoir la capacité de suivre et d'améliorer son attractivité auprès de ses différents publics en analysant l'évolution des candidatures et des inscriptions des différents types de publics. Elle veille à la qualité de l'aide à l'orientation des étudiants.
- ii. Elle met en place des dispositifs favorisant la réussite de ses différents publics et en analyse l'impact en suivant l'évolution des taux de réussite qu'elle rend publics.
- iii. La formation analyse et améliore la qualité de l'insertion professionnelle et la nature des poursuites d'études de ses diplômés au regard de ses objectifs et du marché de l'emploi à partir d'enquêtes de suivi de l'insertion professionnelle et de cohortes. Ces données sont rendues publiques.

### DOMAINE 4 : LE PILOTAGE ET L'AMELIORATION CONTINUE DE LA FORMATION

La qualité d'une formation dépend aussi largement de son pilotage et du suivi des objectifs retenus. Elle dispose pour cela de moyens humains, matériels et financiers propres ou partagés au sein d'une structure plus large et qui sont connus de la communauté. Ces moyens dédiés permettent une information fiable sur la typologie et l'évolution des effectifs, le devenir des étudiants diplômés et l'attractivité de la formation. Une politique qualité est définie et partagée : la formation définit un processus d'évaluation permettant de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue, en particulier par une évaluation régulière des enseignements par les étudiants et la réunion périodique d'une instance de concertation comprenant des étudiants et des représentants du monde socio-économique.

---

#### Précisions sur l'usage du référentiel dans un contexte international

L'objectif visé par l'évaluation des formations est qu'elle soit utile et adaptée à l'établissement évalué, en intégrant au mieux ses spécificités et les modulations qu'elles appellent. **Toutes les références (au nombre de 15) sont obligatoires.** En revanche, les critères n'apportent que des éléments d'appréciation et d'explicitation de chaque référence. Certains peuvent être sans objet car ils ne concernent pas toutes les formations ou bien ils peuvent être adaptés aux caractéristiques propres de la formation. Certaines références, à la demande de l'établissement et en discussion avec le Hcéres, peuvent faire l'objet d'un focus parce qu'elles ont un intérêt stratégique particulier pour celui-ci.

Le référentiel correspond aux normes de qualité et aux critères demandés par le Hcéres, mais aussi à ceux des principales agences européennes. Néanmoins, outre ces domaines fondamentaux, les entités évaluées ont la possibilité de demander des points d'évaluation supplémentaires, strictement liées aux exigences juridiques nationales.

## 2.3. L'AUTOÉVALUATION

L'autoévaluation s'inscrit dans la mise en œuvre de la démarche qualité des établissements. Elle offre à l'entité évaluée l'occasion de mener une réflexion critique et sincère sur ses activités à l'aide de critères externes.

Pour chaque formation, l'autoévaluation doit être pilotée par les instances de direction de la formation à partir d'un dossier complété par l'équipe pédagogique, sans recourir à l'externalisation de l'opération. L'exercice sera utile pour mesurer ses forces et ses faiblesses et proposer des améliorations de la formation. Enfin, elle apportera une aide au pilotage de l'offre de formation globale de l'établissement.

Finalement, l'établissement et l'équipe pédagogique pourront ainsi tirer profit de l'autoévaluation. Elle devrait être considérée comme un « *learning process* » au bénéfice de la communauté tout entière.

Les modalités pratiques de cette autoévaluation relèvent de l'établissement lui-même et sont tout à fait libres (durée de l'exercice, composition des groupes de travail, modalités de restitution des résultats...). L'autoévaluation est un processus qui devrait impliquer un maximum de personnes ou d'instances concernées (direction, enseignants, personnel non enseignant, étudiants, partenaires extérieurs, ...). Le dossier doit être préparé conjointement par les partenaires intervenant dans la formation. Le dossier d'autoévaluation est confidentiel et n'est partagé qu'avec le comité d'experts en charge de l'évaluation externe.

### **Les principaux buts de l'autoévaluation sont les suivants :**

- 1 - Effectuer un examen autocritique des prestations de la formation incluant une analyse SWOT ;
- 2 - Fournir une base solide à l'évaluation externe ;
- 3 - Initier un processus d'amélioration de la qualité en instaurant une dynamique d'innovation.

Le dossier d'autoévaluation constitue le socle sur lequel repose le processus d'évaluation. Il doit permettre de rassembler toutes les informations nécessaires à l'instruction de l'évaluation externe par des experts indépendants. Il apporte les éléments de preuve qui viennent démontrer la qualité de la formation.

Le descriptif précis du dossier d'autoévaluation devant être fourni par les responsables de la formation au Hcéres est décrit en détail dans la **partie 4** de ce document. Une fiche de caractérisation de la formation (trame 1) devra aussi être fournie en amont.

## 2.4. L'ÉVALUATION EXTERNE

L'assurance qualité externe mise en œuvre par le Hcéres repose sur le principe de l'évaluation par les pairs et un mode de fonctionnement collégial et transparent. Le Hcéres compose un comité de 4 à 5 experts, dont un étudiant. Leur désignation tient compte des caractéristiques de l'entité évaluée. La sélection des experts et la composition du panel répondent aux standards définis par les ESG : à ce titre, ils sont choisis avec soin, disposent des aptitudes et compétences nécessaires et ont reçu une formation ou un briefing adéquat.

La composition de ce comité doit également répondre aux exigences nationales spécifiques en termes de profil d'experts. La composition du comité est soumise à l'établissement pour avis afin d'éviter tout lien d'intérêt.

Si la demande d'évaluation prévoit que deux ou plusieurs agences travaillent ensemble, le comité doit évidemment être validé par toutes les agences, mais une des agences sera « l'agence coordinatrice ».

Avant d'effectuer leur visite sur site, les experts doivent d'abord travailler à partir du dossier d'autoévaluation fourni mais ils pourront demander une documentation complémentaire si nécessaire. L'établissement s'engage à répondre à cette requête dans les meilleurs délais et selon les modalités les plus adaptées.

## 2.5. LA VISITE SUR SITE

Le déroulement de la visite sur site doit se faire selon les préconisations du Hcéres. Le comité d'experts et l'équipe Hcéres seront pris en charge par l'établissement selon des modalités préalablement définies. Un interlocuteur qualifié, désigné par l'établissement, sera présent pour faciliter la visite sur toute sa durée.

La visite sur site du comité d'experts dure deux jours minimum. Elle devrait être limitée à un seul lieu, celui qui permet le plus facilement de mener à bien la procédure d'évaluation. Le choix du lieu est décidé conjointement par l'agence évaluatrice et l'entité évaluée. Les détails de la visite sur site sont arrêtés en concertation entre le Hcéres et l'établissement, avec un délai suffisant pour permettre une bonne organisation des deux parties.

La visite sur site comprend des entretiens avec l'équipe responsable de la formation, voire de l'établissement (Recteur ou Vice-recteur, Doyen, Chef de département, Directeur de la formation...), et des panels représentatifs d'étudiants, d'enseignants, de personnels administratifs et techniques des différents lieux où la formation est dispensée. Les principaux partenaires (professionnels, scientifiques, etc.) intervenant dans la formation ou employant les anciens étudiants diplômés seront aussi conviés. Il est possible également de travailler en visioconférence pour les personnes éloignées.

Il est important que les divers acteurs de l'entité évaluée soient entendus séparément, hors de la présence de leurs supérieurs hiérarchiques ou tutelles. L'équipe projet du Hcéres examine le projet de programme de la visite sur site à la lumière de ce principe et peut demander à l'entité évaluée de le modifier en conséquence.

Aucune séance de restitution officielle n'est prévue avec les responsables de la formation au terme de la visite. Une dernière réunion entre les experts et les responsables de la formation permet au comité d'éclaircir certains points qui resteraient incompris à l'issue de la visite.

## 2.6. LE RAPPORT D'ÉVALUATION

Suite à la visite sur site, le président du comité d'experts rend un rapport d'évaluation synthétique qui se termine par des points forts, points faibles relatifs à la formation et des recommandations pour l'entité évaluée.

Ce rapport provisoire est adressé à l'entité évaluée pour recueillir ses observations et ouvrir ainsi une procédure contradictoire :

1. Les erreurs factuelles signalées par les responsables de la formation sont prises en compte et traitées par le président du comité avec le soutien des experts et de l'équipe projet. Le rapport devient alors définitif.
2. Les observations de nature stratégique font l'objet d'un courrier officiel de l'équipe de direction de la formation (signé par le Doyen ou le Recteur) qui sera publié avec le rapport final.

**C'est ce rapport définitif qui fera foi et sera publié sur le site du Hcéres au terme de l'exercice.**

## 3. PROCESSUS D'ACCREDITATION D'UNE FORMATION

### 3.1. DESCRIPTION

La phase d'accréditation n'intervient qu'à la demande des responsables de la formation, à l'issue de la phase d'évaluation. Dans ce cas, une proposition d'accréditation aura été rédigée par le comité d'évaluation et soumise à la commission d'accréditation.

**La décision d'accréditation est prise selon les quatre critères d'accréditation, qui correspondent aux quatre domaines du référentiel (voir section 3.2) :**

- Critère 1. La politique et la caractérisation de la formation
- Critère 2. L'organisation pédagogique de la formation
- Critère 3. Le parcours des étudiants de la formation
- Critère 4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

La décision d'accréditation est prise par le président du Hcéres après consultation de la commission d'accréditation permanente du Hcéres. Celle-ci est composée de 5 membres au moins : 3 membres du Collège du Hcéres dont un étudiant et deux personnalités extérieures qualifiées. Le rapporteur permanent de la commission est le/la directeur/trice du département Europe et International.

La commission se réunit trois à quatre fois par an et publie ses décisions sur le site internet du Hcéres.

La commission étudie les deux documents produits par le comité d'experts :

1. le rapport d'évaluation définitif,
  2. la proposition relative à l'accréditation,
- ainsi que la lettre officielle d'observations de l'établissement.

La décision prise par ladite commission relative à l'accréditation de la formation correspond à l'attribution, au nom du Hcéres, d'un label à la formation évaluée.

**Cette décision est indépendante des accréditations réalisées par l'État français et n'emporte pas reconnaissance en France des diplômes délivrés par l'établissement accrédité.**

### 3.2. CRITÈRES D'ACCREDITATION

#### CRITERE 1 : LA POLITIQUE ET LA CARACTÉRISATION DE LA FORMATION

La formation est en adéquation avec la stratégie de son établissement en matière de formation. Elle s'inscrit en cohérence et en complémentarité avec les autres formations et connaît son positionnement dans une offre de formation locale, nationale ou internationale. Elle prend en compte les besoins socio-économiques pour définir et faire connaître ses débouchés, sa finalité et ses contenus. Son adossement à la recherche est attesté par la qualité des laboratoires d'appui et leur implication dans la formation. La formation bénéficie de partenariats pertinents avec des entreprises ou institutions exerçant une activité en lien avec elle. Des accords avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers sont favorisés afin d'offrir des perspectives de mobilité à ses étudiants.

#### CRITERE 2 : L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

La structure de la formation et ses contenus sont construits en cohérence avec les objectifs de la formation, en particulier l'insertion professionnelle des futurs diplômés. Les modalités pédagogiques mises en œuvre sont définies en fonction des compétences attendues : elles comprennent stages et travaux en mode projet et font appel aux technologies de l'information et de la communication. Les étudiants sont préparés à l'international, en particulier par l'acquisition de compétences linguistiques, et bénéficient d'outils d'aide à la réussite ou de passerelles en cas de réorientation.

### CRITERE 3 : LE PARCOURS DES ÉTUDIANTS DE LA FORMATION

La formation veille à la qualité de son attractivité auprès de ses différents publics, en analysant l'évolution des candidatures et des inscriptions des différents types de publics. Elle met en place des dispositifs favorisant la réussite de ses différents publics, et en analyse l'impact en suivant l'évolution des taux de réussite qu'elle rend publics. La formation veille à la qualité de l'insertion professionnelle et de la nature des poursuites d'études de ses diplômés au regard de ses objectifs et du marché de l'emploi, à partir d'enquêtes de suivi de l'insertion professionnelle et de cohortes. Ces données sont rendues publiques.

### CRITERE 4 : LE PILOTAGE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA FORMATION

La formation dispose de moyens humains, matériels et financiers suffisants. Des moyens dédiés permettent une information fiable sur la typologie et l'évolution des effectifs, le devenir des étudiants diplômés et l'attractivité de la formation. Une politique qualité est définie et partagée : la formation définit un processus d'évaluation permettant de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue, en particulier par une évaluation régulière des enseignements par les étudiants et la réunion périodique d'une instance de concertation comprenant des étudiants et des représentants du monde socio-économique.

## 3.3. DÉCISION D'ACCREDITATION

Après délibération, la commission d'accréditation émet un avis. Le président du Hcéres prend une décision dûment motivée qui est communiquée à l'établissement par l'équipe projet. Les décisions d'accréditation peuvent être de trois sortes :

1. une **décision d'accréditation pour cinq ans** ;
2. une **décision d'accréditation pour trois ans** prolongeable pour deux ans sous condition d'un suivi qui pourra comporter une visite sur site. La demande de prolongation devra être transmise au moins dix-huit mois avant l'expiration de l'accréditation initiale ;
3. une **décision de rejet de la demande d'accréditation**.

Une procédure de recours existe en ce qui concerne les décisions prises par le Hcéres en matière d'accréditation.

Le rapport d'évaluation définitif, les observations de l'établissement et la décision finale d'accréditation sont publiés par le Hcéres sur son site web.

## 4. DOSSIER D'AUTOÉVALUATION A FOURNIR

### 4.1. CONSTITUTION DU DOSSIER D'AUTOEVALUATION

*Il est demandé à l'entité évaluée de constituer son dossier d'autoévaluation suivant les préconisations énoncées ci-dessous.*

Le dossier d'autoévaluation comporte obligatoirement les 5 éléments suivants :

1. Une **lettre de sollicitation de l'établissement** demandeur de l'évaluation ou de l'accréditation (Recteur ou Doyen) précisant les motifs de sa demande ; il pourra aussi spécifier des points particuliers qu'il souhaite voir examiner par le comité d'experts.
2. Une **fiche de caractérisation** détaillée de la formation - Cf. trame n°1.
3. Un **rapport d'autoévaluation (RAE)** – Cf. trame n°2.

Le RAE, renseigné par l'établissement, ne doit pas dépasser **30 pages**. Il suit de manière étroite les 4 grands domaines du référentiel d'évaluation externe du Hcéres ainsi que les références associées. Le RAE débutera par une **description de la démarche d'autoévaluation**.

Cependant, ce cadre constitue une base minimale que l'entité évaluée peut enrichir pour mettre en lumière ses spécificités et éclairer le comité d'experts dans son travail de préparation en amont de la visite. Ainsi est-il recommandé de mettre en exergue des points supplémentaires importants pour l'entité évaluée, s'ils n'apparaissent pas dans les domaines couverts par le référentiel.

4. Une **analyse SWOT** identifiant les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces relatives à la formation.
5. Des **éléments de preuve**, dont la liste figure ci-dessous. Ces annexes servent de soutien à l'autoévaluation. Elles sont **citées en référence** dans le rapport d'autoévaluation afin d'en faciliter la lecture. Les données chiffrées seront présentées de manière synthétique **sur les quatre dernières années** afin d'illustrer la trajectoire de la formation dans le temps.

*En cas d'une demande de ré-accréditation uniquement :*

6. Une **lettre d'observations sur le suivi des recommandations**. Ce document synthétique (<3-4 p) prendra en compte uniquement les recommandations formulées dans l'avis d'accréditation précédent. Pour chacune des recommandations, une appréciation critique sur leur suivi sera portée par l'établissement : réalisé, en cours de réalisation, non réalisé. Le cas échéant, l'établissement précisera les facteurs externes affectant la réalisation des recommandations (ex. juridiction nationale...).

## 4.2. ELEMENTS DE PREUVE DEMANDES PAR LE HCERES

### PRESENTATION GENERALE

- Une vue d'ensemble (description synthétique) de l'unité en charge de la formation (université, faculté, école) : contexte historique, année d'ouverture, besoins de l'environnement socio-économique, localisation sur les divers sites ou campus, caractéristiques principales, chiffres clés (effectifs étudiants, enseignants et non-enseignants) et évolution, etc.
- Une note sur le contexte national de l'enseignement supérieur (enjeux de l'enseignement supérieur dans le pays, contexte socio-économique, normes culturelles, rôle du ministère, enseignement public/privé...) et la position de l'université ou de l'établissement dans ce contexte (benchmark).
- L'organigramme fonctionnel précisant les liens entre la gouvernance centrale, l'administration, les entités de recherche et de formation concernées.

### DOMAINE 1 : LA POLITIQUE ET LA CARACTÉRISATION DE LA FORMATION

1. Cartographie des formations similaires ou concurrentes dans l'environnement local et national.
2. Liste des entités de recherche de l'université ou de l'établissement, adossés à la formation : focus sur les activités mises en œuvre et résultats obtenus.
3. Liste des entités de recherche partenaires de la formation, au niveau national ou international : focus sur les activités mises en œuvre et résultats obtenus.
4. Liste des partenaires actifs au niveau national (académiques, culturels ou industriels) :: focus sur les activités mises en œuvre et résultats obtenus.

### DOMAINE 2 : L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

1. Guide de l'étudiant.
2. Règlement des études.
3. Structure détaillée ou « maquette » de la formation (pour chaque semestre, unités d'enseignement avec leur nombre d'heures et leur modalité (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques)).
4. Si disponible, le référentiel de compétences de la formation.
5. 2 syllabus de cours prévus dans la formation.
6. Ressources numériques disponibles pour les étudiants (plateforme pédagogique, accès internet...) et ressources documentaires.
7. La place des stages : durée, position dans la maquette, caractère obligatoire ou optionnel. Un tableau des stages effectués et l'intitulé des mémoires de stage peut être fourni.
8. Partenariats académiques étrangers permettant des échanges d'étudiants et/ou des poursuites d'études des étudiants : activités mises en œuvre et résultats obtenus
9. Tableau de la mobilité étudiante entrante et sortante (préciser les pays concernés et les chiffres sur les 4 dernières années).

### DOMAINE 3 : LE PARCOURS DES ETUDIANTS DE LA FORMATION

On utilisera une forme de présentation similaire à celle du tableau des effectifs demandé dans la fiche de caractérisation.

1. Indicateurs d'attractivité :
  - Nombre de candidats, nombre d'admis, nombre d'inscrits (pour chaque année d'études).
  - Effectifs étudiant - répartition suivant (pour chaque année d'études) :
    - o Le genre
    - o Les titulaires d'une bourse
    - o La mobilité entrante : nombre d'étrangers (régionaux et internationaux)
    - o Le statut : formation initiale/en apprentissage/formation tout au long de la vie, le cas échéant.
2. Indicateurs de performance : taux de réussite des étudiants à la fin de chaque année de la formation (chiffres sur les 4 dernières années), en distinguant le genre.
3. Indicateurs de pertinence :
  - Nombre de diplômés en poursuite d'étude en année N+1
  - Nombre de diplômés en emploi
  - Nombre de diplômés en recherche d'emploi

On précisera les modalités de l'enquête et la temporalité (insertion à 12 mois, à 18 mois...) ainsi que le nombre de répondants.

Pour les étudiants en emploi, tableau des emplois occupés

### DOMAINE 4 : LE PILOTAGE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA FORMATION

1. Organigramme fonctionnel de la direction du programme
2. Instances de pilotage et conseils de la formation : préciser leurs missions, composition, et fréquence des réunions ; fournir des relevés de décisions (des deux dernières années)
3. Ressources numériques disponibles pour le pilotage et le suivi de la formation, la communication interne/externe
4. Salles et équipement technologique
5. Procédures et modalités d'examen des connaissances
6. Taux d'encadrement (ratio étudiants/enseignants)
7. Assurance qualité : politique, processus et documentation mis en place.
8. Politique en matière d'éthique.

Toutes données supplémentaires que l'établissement estimera souhaitable de transmettre au comité d'évaluation, présentées de manière concise.

## TRAME 1 : FICHE DE CARACTÉRISATION DE LA FORMATION

Les renseignements demandés dans cette fiche seront présentés de manière synthétique (< 4-5 pages)

### ÉTABLISSEMENT PORTEUR DU DOSSIER

- Nom de l'établissement :
- Composante, faculté ou département concerné :
- Année de création :
- Statut juridique :
- Organigramme (à joindre en annexe)
- Lieu(x) où l'établissement est implanté :
  - o Ville(s) :
  - o Campus :

### FORMATION SOUMISE A L'ÉVALUATION

- Appellation précise :
- Niveau et durée des études :
- Année de création
- Contexte de création :
- Lieux où la formation est dispensée :
- Maquette de la formation : intitulés, volume horaire, crédits, langue, obligatoires/en option (à joindre en annexe)

### RESPONSABLE DE LA FORMATION

- Nom, prénom :
- Fonction exercée :
- Discipline :
- Adresse électronique :

### RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS/ACCREDITATIONS ANTÉRIEURES

- Au niveau national :
- Au niveau international :

### Chiffres clés sur les 4 dernières années

#### RESSOURCES HUMAINES : NOMBRE ET RÉPARTITION PAR STATUT ET CATÉGORIE DE PERSONNELS

1. Enseignants et enseignants-chercheurs :
  - Statut et charge de service : professeurs, professeurs associés/ assistants/invités, fonctionnaires/contractuels/vacataires
  - Diplôme(s)
  - Genre
  - Nationalité
2. Personnel administratif et technique : personnel à temps plein/partiel, fonctionnaire/contractuel/vacataire.

#### EFFECTIF ÉTUDIANT ET TYPOLOGIE SUR LES 4 DERNIÈRES ANNÉES

- Nombre de candidats à l'entrée et pourcentage d'admis
- Nombre d'étudiants inscrits par année d'études
- Nombre de diplômés à la fin de chaque année
- Hommes/Femmes
- Étrangers et étudiants hors région

Exemple de présentation pour un master (ajouter des blocs de lignes pour des formations de plus de 2 ans).

		20..-20..	20..-20..	20..-20..	20.. – 20 ...
1 <sup>ère</sup> année	H				
	F				
	Nationaux				
	Étrangers				
	Total				
2 <sup>e</sup> année	H				
	F				
	Nationaux				
	Étrangers				
	Total				
Diplômés	H				
	F				
	Nationaux				
	Étrangers				
	Total				

**Remarque importante :** seules les formations ayant au moins 2 cohortes complètes diplômées, et dont l'une d'entre elles au moins a fait l'objet d'un suivi de devenir (insertion professionnelle / poursuite d'études) pourront être évaluées par le Hcéres.

### SYSTÈME QUALITÉ MIS EN PLACE AU NIVEAU DE L'ENTITÉ ÉVALUÉE OU DE LA FACULTÉ

- Description du dispositif
- Liste des indicateurs disponibles

Toute autre information jugée utile par l'entité.

## TRAME 2 : RAPPORT D'AUTOEVALUATION

Conseils généraux :

Le rapport d'autoévaluation doit rester synthétique et **ne pas dépasser 30 pages** (hors annexes).

Le rapport repose **sur une véritable analyse critique et limite l'approche descriptive au minimum nécessaire** à la compréhension de l'organisation des activités.

Cette analyse veille à exposer, sur une **période de référence fixée par défaut à 4 années**, les objectifs qui ont été poursuivis, les moyens qui ont été mobilisés et les résultats objectivables qui ont été obtenus.

### INTRODUCTION

L'entité évaluée est invitée à expliquer le contexte de l'enseignement supérieur du pays et son **positionnement** dans son environnement local, national ou régional depuis sa création. Il est recommandé de souligner ses spécificités afin d'éclairer le comité d'experts dans son travail de préparation en amont de la visite (1 page).

### DESCRIPTION DE LA DEMARCHE D'AUTOEVALUATION

L'entité évaluée est invitée à décrire brièvement la chaîne de responsabilités et la méthodologie adoptées (calendrier, mobilisation des comités et groupes de travail, recueil des données). L'établissement peut mettre en exergue des points supplémentaires importants pour l'entité évaluée, qui n'apparaîtraient pas dans les domaines couverts par le référentiel. (0,5 page)

### EVALUATION

#### DOMAINE 1 : LA POLITIQUE ET LA CARACTERISATION DE LA FORMATION

- Référence 1 : La formation est en adéquation avec la stratégie de formation de l'établissement.
- Référence 2 : La formation est ouverte à l'international en cohérence avec les priorités définies par l'établissement.
- Référence 3 : La formation bénéficie d'un adossement à la recherche adapté à sa finalité.
- Référence 4 : La formation entretient des relations avec le monde socio-économique

#### DOMAINE 2 : L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

- Référence 5 : La structure de la formation et les méthodes pédagogiques mises en œuvre sont adaptées aux compétences visées.
- Référence 6 : La formation développe et diversifie ses pratiques pédagogiques pour favoriser la réussite de ses étudiants.
- Référence 7 : Les contenus et les dispositifs de la formation sont adaptés pour permettre son ouverture à l'international.
- Référence 8 : Le contenu de la formation est en cohérence avec les besoins du monde socio-économique et de la formation tout au long de la vie

#### DOMAINE 3 : LE PARCOURS DES ETUDIANTS

- Référence 9 : La formation veille à la qualité de l'aide à l'orientation et du recrutement de ses étudiants ainsi qu'à son attractivité auprès de ses différents publics.

- Référence 10 : La formation veille à la réussite de ses étudiants.
- Référence 11 : La formation veille à la qualité de l'insertion professionnelle et la poursuite d'études de ses diplômés au regard de ses objectifs et du marché de l'emploi.

**DOMAINE 4 : LE PILOTAGE ET L'AMELIORATION CONTINUE DE LA FORMATION**

- Référence 12 : La formation est pilotée et mise en œuvre par une équipe pédagogique formellement identifiée.
- Référence 13 : La formation dispose des moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs.
- Référence 14 : La formation définit un processus d'évaluation permettant de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue.
- Référence 15 : La formation repose sur une démarche qualité et éthique rendue publique.

**ANALYSE SWOT**

FORCES	FAIBLESSES
OPPORTUNITÉS	RISQUES